



# **syndicat national autonome**

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01  
Tél : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org – courriel : snabf@snabf.org

**Solidaires**  
Union syndicale 610



## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 30 NOVEMBRE 2007

(Délégation SNABF Solidaires : Michel FELCE, Marie-Hélène JURADO-GHIONGA, Eric HABIF, Patrick BRIE)

### **CP SUR LES DEPENSES SOCIALES : FIN DU PREMIER ROUND**

Quatre points figuraient à l'ordre du jour :

- dépenses sociales,
- projet de réforme des rapports d'activités,
- projet de réforme des prêts au Personnel,
- complément de rémunération pour les non cadres (ce point a été reporté au lundi 03 décembre).

#### **Dépenses sociales**

Notre délégation a présenté à la Banque, après en avoir discuté avec l'Intersyndicale, ses demandes de modifications du relevé de conclusions et du rapport d'étape.

S'agissant du projet de relevé de conclusions, la DGRH a rejeté la plupart de nos demandes – reprises au demeurant par les autres Organisations Syndicales (OS) – ne retenant que celles sans incidence budgétaires pour la Banque.

En particulier, la Banque n'a rien voulu concéder en matière d'effectifs de détachés.

Elle considère que les négociations sur ce 1<sup>er</sup> relevé de conclusions sont terminées : il n'y aura plus d'autres Commissions du Personnel (CP) dédiées, le projet de relevé de conclusions étant ouvert à la signature des OS et ce, jusqu'au 21 décembre.

S'agissant du rapport d'étape (articles 6 et suivants), aucune réponse à nos demandes, elles aussi partagées en partie par les autres OS.

Cela étant, la Banque est disposée à intégrer dans le document des rédactions et positions différentes des siennes. Ce rapport d'étape sera distinct du relevé de conclusions, décalé dans le temps mais daté, en tout état de cause, de décembre 2007.

La DGRH a également refusé de répondre précisément aux questions de l'Intersyndicale sur les rémunérations versées aux OSD, le quasi-statut et le montant de sa contribution, prétextant qu'elle ne pouvait pas s'exprimer avant le prochain CCE de décembre sous peine de risques juridiques.

Deux informations importantes à retenir cependant :

- Sur la rémunération des OSD : « la DGRH sera mandatée, le moment venu, c'est-à-dire dès que le processus de négociation de la dénonciation du Quasi-Statut (QS) sera achevé, pour engager une concertation (c'est-à-dire uniquement des échanges) avec les seuls gestionnaires. »  
Nous avons immédiatement dénoncé cette approche qui écarte les OS des discussions à venir.
- Sur le QS, la Banque a rappelé que « son objectif était de mettre un terme à la cogestion, c'est-à-dire au QS et qu'elle ne voulait pas en négocier un autre. Il n'y aura donc, pour les OSD, que des mesures transitoires dans le cadre des concertations prévues avec la Banque. » (cf. documents déjà adressés au CN)

### **Rapports d'activité**

La Banque a principalement justifié sa réforme par son souci de réduire les coûts administratifs d'élaboration de ces rapports.

Nous avons contesté le projet de la Banque sur trois points essentiels :

Sur la forme, tout d'abord, il s'agit d'une réforme effectuée dans la précipitation, sans aucune volonté de concertation,

Sur le fond, cette réforme est une nouvelle illustration de l'alignement par le bas des relations sociales,

Entre outre, si nous comprenons le besoin d'une actualisation de la procédure d'élaboration des rapports d'activité, en revanche, nous ne pouvons pas accepter l'appauvrissement du dialogue social au niveau local qui en résultera puisque, désormais, seuls sont maintenus des documents au niveau du CCE et de chaque CE et qu'il n'existe plus d'implication des délégués syndicaux au niveau des unités locales.

### **Prêts au Personnel (cf. documents déjà adressés)**

D'entrée de jeu, la Banque a principalement justifié sa réforme en rappelant qu'elle considérait qu'une Banque Centrale n'avait pas pour vocation d'exercer une activité de prêts financés sur ses fonds propres.

Dans un premier, elle avait même envisagée une solution d'externalisation de cette activité. En définitive, sa réforme consiste à positionner cette activité comme une offre de prêt complémentaire à celle proposée par le marché.

Eric HABIF est intervenu très longuement pour dénoncer les nombreuses régressions introduites par le projet de la Banque (montant maximum des prêts immobiliers, taux...)

A l'issue des discussions, la Banque a accepté trois modifications mineures et qui ne modifient pas fondamentalement l'économie de son projet :

- Durée du prêt ordinaire immobilier portée de 15 à 20 ans.
- Montant maximum du prêt immobilier porté à 100.000 €.
- Prêt consenti aux jeunes agents après deux ans d'ancienneté et non trois ans.

En résumé, il ne s'agissait, pour la Banque, que de présenter sa nouvelle philosophie en matière de prêts immobiliers. Aussi, bon nombre de mesures d'application très importantes n'ont pas été abordées. Elles le seront dans le cadre d'une concertation technique prévue courant 2008.